ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2026 A 20.00 HEURES
A LA HALLE DE GYM DE COURTELARY

ORDRE DU JOUR

1) Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 15 juin 2026, (déposé au secrétariat municipal dès le 13 novembre 2026).
2) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 440'000.- pour la construction d'un nouveau hangar pour la voirie et le parcage des bus du syndicat scolaire CoViCou et la pose de panneaux photovoltaïques qui alimenteront ce hangar et le bâtiment actuel de la voirie.
3) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'assainissement du bâtiment actuel de la voirie, incluant le remplacement de la chaudière et citerne à mazout par une pompe à chaleur et le remplacement des portes des hangars.
4) Discuter et approuver le budget 2027, fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
5) Discuter et approuver la modification apportée au règlement du personnel communal en lien avec la classification des échelons du personnel
6) Discuter et valider une dépense périodique de CHF 6'350.- par année pour l'engagement d'un travailleur social en milieu scolaire pour le syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert
7) Messages des autorités
8) Divers

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné sous le chiffre 5 est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary

Courtelary, le 13 novembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL